

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juillet 2021 à 20h00 Salle de la Poste (Convocation du 07/07/2021)

Présents : Sylvie **BONNIN**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**, Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Thibaut **LACOSTE**, Yan **LAGOUGE**, Yves **LAMARD**, Héroïse **MONCHAL**, Marie-Laure **PIOTELAT**, Bernard **RAMEAUX**, Charles-Henri **SERVAN**

Excusé : Pascal **VANNIER**

Secrétaire de Séance : Guillaume **PICARD**

Présents : 12

Votants : 12

Rappel de l'ordre du jour

- 1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU du 25 juin 2021
- 2- REDYNAMISATION : COMMERCE ET BOURG
 - 2.1 Avant-projet sommaire, demandes de subvention et dépôt du permis de construire : présentation de l'Avant-projet modifié par Mme CARTALLIER
 - 2.2 Fond de commerce : gestion et contrat
- 3- CONTRAT COPIEUR
- 4- ANTENNE SFR

1 APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2021

Un rappel de la distinction est effectué entre PV et compte rendu. Le compte rendu plus succinct retrace les décisions prises par le Conseil municipal.

Le PV de la dernière séance est approuvé.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

2 REDYNAMISATION : COMMERCE ET BOURG

2.1 PROJET BOURG :

OBJET : 2021-36 PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS PROJET BOURG

Par délibération du 8/12/2020, le conseil municipal a validé le programme et l'enveloppe financière.

Par délibération du 16 /02/2021, le conseil municipal a retenu le maître d'œuvre.

Vu la présentation faite par Mme Sandrine CARTALLIER architecte, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, de l'avant-projet sommaire lors de la séance de conseil municipal

Vu l'approche financière réalisée par l'économiste du groupement MR Damien VOISE

Le projet atteint la phase APS. A ce stade, il convient d'établir un plan de financement prévisionnel sur la base du montant prévisionnel des travaux ressortant de l'étude faite par le cabinet de maîtrise d'œuvre, **afin de solliciter les subventions auprès de l'ensemble des partenaires.**

Vu les contacts pris auprès du département, CCBHS, la région et l'Etat

Vu les règlements d'intervention de la région

Mme le maire indique que ces travaux sont éligibles aux subventions de l'Etat, du département et de la région. Ces travaux doivent donc respecter les cahiers des charges de la Région.

Au vu des supports constituant l'APS (Plans et Estimation financière), il est sollicité l'approbation du projet d'ensemble, par l'assemblée communale. Le coût total des dépenses hors TVA concernant l'ensemble du projet, atteint un montant prévisionnel de l'ordre de 1 498 000€ HT (hors frais annexes de l'ordre de 300 000 € HT)

Compte tenu de l'estimation, il est proposé de scinder les travaux en **2 phases** :

- Partie commerciale
- Résidences seniors

Les parties « maîtrise d'œuvre » et « abords » ont été réparties entre les 2 tranches au prorata du montant des travaux.

Par ailleurs, la chaufferie bois fera l'objet d'un dossier séparé global.

Mme le Maire soumet cet avant-projet sommaire (APS) à l'approbation du Conseil Municipal. Il est proposé **solliciter rapidement l'Etat, le Département, la CCBHS et la Région pour l'obtention d'une subvention afin d'être dans les délais** fixés par les financeurs.

Le plan de financement devra ensuite être ajusté à réception des réponses de financement.

L'estimation chiffrée sera ensuite affinée et le projet adapté pour entrer dans notre budget.

Une demande de modification a déjà été faite suite à la première version de l'APS pour réduire les surfaces et donc le coût ; (APS modifié présenté lors de la séance de conseil)

Les demandes de subventions seront faites sur les bases suivantes :

Phase 1 : Commerces :

Travaux : montant HT : 1 263 600 €

Subventions sollicitées :

-Etat : 25%

-Département : 25%

-Région : 32%

-Un fond de concours sera également demandé à la CCBHS

Phase 2 : logements :

Travaux : montant HT : 534 000 €

Subventions sollicitées :

-Etat : 25%

-Département : 30%

-Région : 20%

Il est par ailleurs proposé de déposer le permis de construire sur la base de l'APS modifié. L'instruction doit durer 5 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de l'état, de la CCBHS, de la région et du conseil départemental
- Autorise Mme le Maire à déposer le permis de construire
- Autorise Mme le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

Délibération 2021-36

<i>Nbre de conseillers en exercice</i>	<i>Votants</i>	<i>POUR</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>CONTRE</i>
13	12	12	0	0

OBJET : 2021-37 DEMANDE DE SUBVENTIONS ETUDE DE FAISABILITE CHAUFFERIE BOIS

Madame le maire rappelle la visite de l'ADEME et du SIDEC concernant la question d'une chaufferie bois pour le projet du bourg.

Considérant les réponses de l'ADEME et les recommandations de l'ADEME de réaliser une étude de faisabilité subventionnée à 70% par l'ADEME, par un bureau d'étude labellisé RGE, pour fiabiliser ce pré-diagnostic, en particulier :

- Possibilité de réutiliser tout ou partie du garage (le volume disponible semble juste pour le silo + chaudière bois)
- Création de la voirie d'accès
- Gestion de l'appoint fioul décentralisé
- Précision dans le chiffrage des investissements et des coûts sur le long terme

Cette étude devra étudier les points suivants :

- Etude des besoins
- Plan d'approvisionnement
- Choix des équipements
- Etude économique et financière

Le coût de cette étude (avant subvention d'au moins 70%) est 6300 € HT soit 7560 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- VALIDE la mise à l'étude pour la faisabilité
- AUTORISE le maire à solliciter les subventions.

Délibération 2021-37

<i>Nbre de conseillers en exercice</i>	<i>Votants</i>	<i>POUR</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>CONTRE</i>
13	12	12	0	0

2.2 Fond de commerces : gestion et contrat

Il est proposé de :

- passer un contrat de location gérance pour la gestion du bar et Tabac afin de respecter la réglementation fixée par les douanes.
 - de fixer le tarif de 100 € par mois pour ce contrat de location gérance.
 - fixer la durée du contrat à 18 mois
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :
- AUTORISE le maire à signer le contrat de location gérance.

Délibération 2021-38

<i>Nbre de conseillers en exercice</i>	<i>Votants</i>	<i>POUR</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>CONTRE</i>
13	12	12	0	0

2 COPIEUR

OBJET : 2021-39 CONTRAT DE LOCATION DES COPIEURS MAIRIE ET ECOLE

Vu le coût actuel des copieurs

Considérant les propositions de BUROCOM et AXGROUP

Après présentations des offres par Mr PICARD 2ème adjoint,

Il est proposé de retenir l'offre de AXGROUP dont la proposition est la suivante :

Ce contrat, incluant :

- le remplacement des copieurs
- les tarifs suivants :
 - location 590 €/ trim
 - pour l'école : copie NB : inclus 3 000 copies puis 0.0045 €/ page
Couleur : 0.045 €/page
 - pour mairie : copie NB : inclus 4 500 copies puis 0.0045 €/ page
Couleur : inclus : 1 000 copies puis 0.045 €/page
- Location du copieur et engagement sur 5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

DÉCIDE de retenir l'offre de AXGROUP et de passer un nouveau contrat pour les copieurs de la mairie et de l'école avec AXGROUP.

AUTORISE le maire à signer le contrat location (facturation trimestrielle) entre la commune et la société AXGROUP pour une durée de 5 ans

Délibération 2021-39

<i>Nbre de conseillers en exercice</i>	<i>Votants</i>	<i>POUR</i>	<i>ABSTENTION</i>	<i>CONTRE</i>
13	12	12	0	0

3 ANTENNE TELEPHONIE

Suite à l'étude de plusieurs parcelles par SFR, compte tenu de toutes les contraintes fixées, il est proposé de retenir la parcelle communale ZD30 pour la poursuite de l'étude ;